



# APPEL A PROPOSITIONS ET CAHIER DES CHARGES

## Catalogue d'actions de formation collectives à destination des ports de plaisance d'Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Cahier des charges publié le : **11 septembre 2017**

Pour le compte de :

Union des Villes Portuaires d'Occitanie

Capitainerie de Gruissan, BP49, Place Raymond Gleizes, 11 430 GRUISSAN

Contact pour l'UVPO : Sandrine Mazziotta-Bastien, Missions Formation et Communication

Mail : [s.mazziotta.uvpo@gmail.com](mailto:s.mazziotta.uvpo@gmail.com)

Pour le compte de :

AGEFOS PME OCCITANIE

Parc technologique du Canal

14 Avenue de l'Europe

Bâtiment Houston

BP 42125 31521 RAMONVILLE SAINT-AGNE Cedex

Contact : Patricia BRULEFERT

Mail : [pbrulefert@agefos-pme.com](mailto:pbrulefert@agefos-pme.com)

**Modalité de dépôt des offres :**

- Courrier postal (Cachet de la poste faisant foi de la date de dépôt) à l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie, à la capitainerie de Gruissan,
- **doublé par un envoi électronique sur les boîtes e-mail suivantes :**

[s.mazziotta.uvpo@gmail.com](mailto:s.mazziotta.uvpo@gmail.com) ; [pbrulefert@agefos-pme.com](mailto:pbrulefert@agefos-pme.com)

Dépôt sur place possible (adresse ci-dessus, capitainerie de Gruissan) contre un reçu de dépôt, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, du lundi au vendredi.

Date limite du dépôt des offres : **09 octobre 2017**

Sélection : **du 09 octobre 2017 au 20 octobre 2017**

Réunion de lancement organismes de formation : **Novembre 2017**

# SOMMAIRE

---

1. OBJET .....	3
2. PRESENTATION AGEFOS PME OCCITANIE – UVPO.....	4
2.1 PRESENTATION D'AGEFOS PME OCCITANIE .....	4
2.2 PRESENTATION DE L'UNION DES VILLES PORTUAIRES D'OCCITANIE .....	6
3. CONTEXTE ET ENJEUX.....	6
3.1 ELEMENTS DE CONTEXTE .....	7
3.2 ENJEUX ET STRATEGIE:.....	7
4. OBJET DU PRESENT CAHIER DES CHARGES.....	9
5. PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES .....	11
5.1.RESULTATS ATTENDUS .....	11
5.2. CIBLES DES FORMATIONS .....	11
5.3 MODALITES DE GESTION ADMINISTRATIVE.....	12
5.4 MODALITES DE RECRUTEMENT DES STAGIAIRES.....	12
5.5. LIEU D'EXECUTION.....	13
5.6. DATES PREVISIONNELLES DE REALISATION.....	13
5.7. EXIGENCES GENERALES DE PRESTATION ATTENDUES.....	14
5.8. EXIGENCES ADMINISTRATIVES DE PRESTATION ATTENDUES .....	15
5.9. ACTIONS DE FORMATION FAISANT L'OBJET DE L'APPEL A PROPOSITIONS... 15	
5.10. MOYENS MIS A DISPOSITION DU PRESTATAIRE .....	15
5.11 LES DISPOSITIONS PREVUES POUR ASSURER LE RESPECT DE L'OBLIGATION DE PUBLICITE .....	15
5.12. CONTENU DE LA REPONSE.....	16
6. PROCEDURE DE L'APPEL A PROPOSITIONS.....	17
6.1. MODALITES DE REPONSE .....	17
6.2 DELAIS IMPARTIS .....	17
6.3 ENVOI DES CANDIDATURES .....	18
6.4 CRITERES DE SELECTION ET TRAITEMENT DES REPONSES.....	199
7. CONDITIONS GENERALES.....	19
7.1 CONDITIONS GENERALES.....	19
7.2. CONVENTION ET FACTURATION : LE FINANCEMENT DE LA PRESTATION : ....	19
7.3. MODALITES D'EVALUATION ET DE LA QUALITE DE LA PRESTATION : .....	20
ANNEXE 1 : LISTE DES FORMATIONS .....	20
ANNEXE 2 : FORMULAIRE REPONSE CONSULTATION.....	24

## 1. OBJET

Cet appel à propositions a pour objet la conception et la réalisation d'un catalogue d'actions de formation collectives destiné à développer des formations entre personnel des ports de plaisance en région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.

La mise en œuvre de prestations de formation interentreprises dans le cadre du dispositif décrit ci-dessus vise à :

- Proposer des actions interentreprises aux salariés des ports de plaisance sur le périmètre de notre région.
- Pour certaines des formations proposées, initier des actions interentreprises et inter filières entre personnel des ports de plaisance et personnels des offices de tourisme (catalogue unique et unifié avec les organismes locaux de tourisme, en lien avec l'actuel CRT Occitanie).
- Professionnaliser les salariés des structures portuaires.
- Accompagner la montée en compétence / qualité des structures.
- S'adapter aux mutations économiques du secteur.
- Mutualiser des outils pédagogiques et des fonds.
- Réduire des coûts par stagiaire, comparativement aux sessions individuelles.

### **Éléments de cadrage :**

Date limite du dépôt des offres : **09 octobre 2017**

Réunion de lancement organismes de formation : **Novembre 2017**

Date limite d'instruction : **20/10/2017**

Période d'engagement : janvier 2018 – 31 décembre 2018.

Période de réalisation : janvier 2018 – 31 décembre 2018.

## 2. PRESENTATION AGEFOS PME – UNION DES VILLES PORTUAIRES D'OCCITANIE

### 2.1 Présentation d'AGEFOS PME

#### 2.1.1 AGEFOS PME : 1<sup>er</sup> OPCA interprofessionnel et inter branches gestionnaire des fonds de la formation professionnelle

AGEFOS PME est, au plan national, le premier organisme collecteur gestionnaire des fonds de la formation professionnelle.

A travers ses missions de gestion et de conseil pour l'emploi et la formation, AGEFOS PME a développé en 40 ans une expertise d'intervention au plus près des entreprises et de leurs salariés, grâce à la force de son réseau paritaire et au professionnalisme de ses équipes.

Au global, AGEFOS PME est un réseau constitué de :

- 24 sections régionales, y compris les Départements d'Outre-mer, et d'un Siège national,
- 84 implantations locales,
- Plus de 1 000 collaborateurs,
- 52 branches ou secteurs professionnels.

#### 2.1.2 AGEFOS PME Occitanie

AGEFOS PME Occitanie est une association régionale agissant pour le compte du Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Petites et Moyennes Entreprises. Son siège régional est situé à Ramonville.

Dans un cadre interprofessionnel et territorial, AGEFOS PME Occitanie assure des missions de gestion et de service formation externe pour le compte de ses entreprises adhérentes.

##### ○ **Mission de collecte et de gestion des fonds de formation :**

AGEFOS PME Occitanie collecte et gère localement le budget formation des TPE et PME constitué par :

- les contributions des entreprises : le plan de formation, les cotisations professionnalisation,
- les financements des pouvoirs publics : Europe, Etat, Conseil Régional, FPSPP.

##### ○ **Mission d'accompagnement de projets d'entreprises :**

AGEFOS PME Occitanie informe et assiste les entreprises et les collectifs d'entreprises régionales dans la démarche ANTICIP PME par les actions suivantes :

- l'information et le conseil sur l'ensemble des aides à la formation et à l'embauche,
- le diagnostic des besoins de formation qu'ils soient propres à l'entreprise ou établis sur un plan collectif (professionnel ou territorial),
- la formalisation et la planification du projet de formation,
- la mobilisation de financements complémentaires,
- l'identification des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet : cahier des charges, appel d'offres,
- les missions de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences par l'intervention de consultants mandatés par l'AGEFOS PME.

- **Mission de financement des actions de formation :**

AGEFOS PME Occitanie finance les actions de formation au bénéfice de salariés d'entreprises :

- dans le cadre du plan de formation de l'entreprise,
- dans le cadre de la professionnalisation (contrats de professionnalisation, périodes de professionnalisation, ), du CPF, des actions de tutorat et de VAE.

AGEFOS PME Occitanie finance les actions de formation au bénéfice de demandeurs d'emploi :

- Contrat de Sécurisation Professionnelle,
- Préparation Opérationnelle à l'Emploi.

- **Organisation territoriale :**

AGEFOS PME Occitanie est l'interlocuteur naturel des TPE et des PME en matière d'emploi et de formation. L'OPCA accompagne sur la région Occitanie 30 336 entreprises et finance chaque année plus de 30 000 départs en formation dans le cadre du développement des compétences des salariés ainsi que plus de 3 000 contrats en alternance.

AGEFOS PME est l'OPCA qui compte le plus d'implantations locales sur le territoire national. Cette proximité est d'ailleurs saluée par ses adhérents et partenaires institutionnels. En Occitanie, les équipes AGEFOS PME sont présentes au travers de treize implantations départementales.

AGEFOS PME Occitanie accompagne de manière « individualisée » des PME dans leurs projets de développement. Prenant appui sur un recensement des besoins et une analyse des problématiques territoriales, AGEFOS PME propose et permet aux entreprises d'intégrer des logiques de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

AGEFOS PME développe et déploie sur l'ensemble du territoire des services spécifiques en direction de 50 branches professionnelles du commerce, de l'industrie et des services dans des logiques d'observatoire, d'ingénierie de formation et de conduite de projet.

En cohérence avec les orientations dictées par les partenaires sociaux qui ont dans le cadre des ANI 2009 et 2013 repensé et réorienté fortement les objectifs du système de formation pour s'ouvrir à la formation des demandeurs d'emploi, l'action d'AGEFOS PME s'inscrit dans la nécessaire articulation entre politiques de branches, politiques de territoires et sécurisation des parcours, ce qui se traduit chaque année par l'accompagnement de plus de 10 000 demandeurs bénéficiaires d'actions de formation et de retour à l'emploi.

Outre ses missions de collecteur et de financeur de la formation professionnelle, AGEFOS PME Occitanie est reconnue par ses partenaires pour ses compétences et son expertise sur le champ de l'emploi et de la formation. Souvent en position d'interface entre les acteurs économiques (entreprises, branches professionnelles, salariés), les acteurs politiques (Communauté Européenne, Etat, collectivités territoriales, partenaires sociaux) et les professionnels du champ de l'emploi et de la formation (institutions, organismes de formation), AGEFOS PME Occitanie impulse une dynamique territoriale en s'appuyant sur des partenariats opérationnels et financiers.

AGEFOS PME Occitanie est gérée localement et paritairement par 30 administrateurs issus des collèges syndicaux et patronaux. Une commission paritaire est entièrement dédiée aux projets et alimente la stratégie du bureau en matière de prospective et d'articulation des politiques d'emploi, de branches, de développement des entreprises et d'aménagement des territoires.

AGEFOS PME Occitanie déploie un réseau de 70 collaborateurs dont 13 conseillers dédiés aux entreprises, qui sont répartis sur treize antennes départementales et qui réalisent chaque année plus de 4 000 visites.

L'OPCA dédie également des moyens spécifiques au service de la conception, de l'animation et de la conduite des projets ainsi que des moyens de communication internes et externes. Près de 10 collaborateurs sont en charge du pilotage des projets pour le compte de l'OPCA et sont organisés autour de pôles dédiés aux Branches Professionnelles, aux politiques de l'Emploi, aux financements publiques, à la compétitivité et à la sécurisation des parcours. A noter que l'OPCA dispose depuis plusieurs années de services de contrôle internes indépendants des activités commerciales, de gestion, de comptabilité et de projet, que l'ensemble de nos activités sont certifiées par commissaire aux comptes et objets de nombreux contrôles récurrents (FSE, FPSPP, Etat, Cour des Comptes).

Pour le bon déroulé du présent projet, AGEFOS PME Occitanie mobilisera l'ensemble de ses moyens supports (équipe projet, équipe comptable, communication) mais aussi ses équipes commerciales de terrain. Le projet bénéficiera en outre de l'appui de nos correspondants nationaux en charge des branches et des projets. Enfin, cette action bénéficiera d'une gouvernance paritaire exercée au sein de nos instances statutaires.

L'action bénéficiera du partenariat des organisations représentatives du secteur (fédérations professionnelles), du Fonds Paritaire des Sécurisation des Parcours (notamment dans le cadre des appels à projet « Dotation PME / Dotation TPE »). Il contribue également en parfaite cohérence à nos engagements en cours, dans le cadre de la politique de l'emploi (Plan 500 000), de l'insertion des travailleurs handicapés (Handi'PME) et inscrit ses partenariats durables via des conventions avec l'AGEFIPH, PÔLE EMPLOI et la DIRECCTE.

## **2.2 Présentation de l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie**

L'Union des Villes Portuaires d'Occitanie, Association Loi 1901, a pour objet d'assurer la liaison entre les membres de l'association en créant et en maintenant un réseau d'échange d'informations et de réflexions sur les questions intéressant la création, le développement, la gestion, l'exploitation, la promotion et l'animation des villes portuaires d'Occitanie et de leurs ports de plaisance. Elle a par ailleurs pour mission d'assurer la liaison entre ses membres et les pouvoirs publics, de coordonner des actions de notoriété et de promotion, d'effectuer l'étude de toutes les mesures qui tendront à améliorer et à unifier les services aux usagers. Par ailleurs, l'association peut organiser toute action conforme à la loi votée par son organe délibérant, dans l'intérêt général des membres adhérents.

Les agents des ports relèvent de statuts différents : publics ou privés. Néanmoins les métiers exercés sont analogues et les besoins en formation s'expriment de manière identique. Aussi, les formations proposées aux publics visés pourront correspondre à des agents dont les entreprises seront issues d'entreprises adhérentes à l'AGEFOS-PME (à minima 6 stagiaires par session) et des agents issus de la fonction publique territoriale.

Le périmètre d'actions de l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie comprend l'ensemble du territoire d'Occitanie et correspond aussi bien aux ports de plaisance maritimes, lacustres, que fluviaux.

### 3. CONTEXTE ET ENJEUX

#### 3.1 Eléments de contexte

##### 3.1.1 Présentation de la branche des ports de plaisance

Les entreprises de cette branche relèvent de la convention collective nationale des personnels des ports de plaisance du 16 mars 1982 et modifié et étendue en 2012 (consultable sur Légifrance en suivant le lien :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichIDCC.do?idConvention=KALICONT000005635906>)

La convention collective s'applique aux salariés des sociétés et entreprises concessionnaires ou gestionnaires de ports de plaisance qui sont affiliées à la fédération française des ports de plaisance.

La convention collective ne s'applique pas aux établissements et entreprises dont le personnel est soumis au même statut législatif ou réglementaire particulier que celui d'entreprises publiques.

##### 3.1.2. Données sociales

Au niveau national, 152 ports de plaisance (120 entreprises) adhèrent à AGEFOS PME et appliquent la convention collective. Elles couvrent 2 300 salariés sur le territoire national (en nombre de poste sur l'année) et 1 500 ETP. A noter que toutes les entreprises du secteur d'activité ne sont pas obligatoirement de droit privé et donc adhérentes à AGEFOS PPME.

Pour les salariés dont les entreprises sont adhérentes AGEFOS PME, ils exercent majoritairement leur activité à temps plein (91%)

- 1 salarié sur 2 est un agent d'exécution technique
- 66% des salariés sont des hommes
- 49% des salariés ont plus de 45 ans
- 62% des salariés sont en CDI
- 1 salarié sur 3 a une ancienneté égale ou supérieure à 15 ans.

La part de l'effectif saisonnier est de 30% en juillet et en août (Ces données proviennent des résultats du bilan AGEFOS PME 2011 et d'une enquête sur les effectifs salariés commandée par l'observatoire des métiers de la branche des personnels des ports de plaisance restitués en 2009 par AGEFOS PME).

##### **Etat des lieux formation/ emploi en région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée :**

Les données sont issues de l'étude de pré-diagnostic réalisée par l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie en lien avec AGEFOS PME en 2013 et du travail mené dans le cadre d'une démarche GPEC pilotée par l'UVPO, avec l'assistance du bureau d'études Orha en 2015, grâce au dispositif Anticip'pme.

Il est ressorti de ces diagnostics la grande mixité du statut des ports régionaux, permettant de les comparer en cela aux Offices de tourisme de la région. En effet, on compte environ pour 320 emplois à plein temps, 165 salariés ressortissant de l'AGEFOS-PME, 132 du CNFPT (fonction publique territoriale), puis 9 de l'OPCA-transports et 2 d'Opcalia.

Plusieurs autres faits saillants peuvent être soulignés, notamment l'âge moyen des salariés des ports de plaisance, étant pour plus de la moitié, de 45 ans et plus. Il est aussi à prévoir, parmi ces effectifs, plusieurs départs à la retraite. Ceci doit entraîner une réflexion quant aux transferts de compétences, notamment sur celles hautement techniques, comme les manutentions et les grutages.

Environ 70% des personnels des ports de plaisance présentent une qualification inférieure au baccalauréat. Ainsi les niveaux de qualification, notamment en langue, ne sont pas toujours suffisants. Les personnels les plus diplômés correspondent à des emplois administratifs, financiers ou de direction.

La formation est gérée de façon distincte selon que la structure dépende du secteur public ou privé. Les structures dont les personnels de port sont de droit privé, élaborent généralement un plan de formation. Dans les structures disposant de personnel issu de la fonction publique territoriale, les formations proposées seront gérées par la collectivité et ne feront pas nécessairement l'objet d'un plan.

Les besoins en compétences identifiés dans le cadre de ces diagnostics sont :

- Les formations liées aux techniques métiers : (CACES, levage, électricité, manutentions de bateaux, matelotage et navigation, soudure, plomberie, nettoyage des équipements et infrastructures...)
- La sécurité : incendie, secourisme, protection individuelle, prévention, sécurité et hygiène, document unique de prévention des risques. Cette spécificité et ces enjeux de sécurité sont particulièrement sensibles en milieu maritime, soumis aux aléas. Néanmoins, il s'agit de besoins transverses à plusieurs filières / branches pouvant être mutualisés dans le cadre de projets collectifs (avec les offices de tourisme, l'hôtellerie de plein air...).
- Les formations transversales : l'Informatique, la bureautique.
- Les formations liées au management et gestion des ressources humaines : la gestion des plannings, le management des saisonniers, gestion des compétences, management des équipes.
- L'accueil et la relation client : gestion de la relation client, mais aussi des situations difficiles. Maîtrise des langues, logiciel de réservation et de gestion des emplacements.
- Environnement et normes : gestion environnementale portuaire et déchetterie, dragages, gestion des normes.
- La maîtrise de la réglementation : Droit social, droit de l'environnement, domanialité et règlement de police du port.
- Communication, promotion : webmarketing, administration et gestion d'applications et outils numériques, notamment pour la mise en œuvre du modèle Odyssea.
- Aussi, le diagnostic préconise de développer les compétences nécessaires identifiées via l'élaboration d'un plan de formations collectives.



### 3.2 Enjeux stratégiques :

Le projet collectif de l'Union des Villes Portuaires concerne 38 ports de la Région, sur voies fluviales et maritimes.

#### **Etat des lieux de la filière :**

La plaisance est un pivot indispensable de l'ensemble de la filière mer et est la plateforme incontournable des entreprises, activités et loisirs nautiques.

L'Europe compte plus de 4 000 ports : la plaisance s'est fortement développée depuis une cinquantaine d'années et continue de se développer au sein des nouveaux Etats Membres. L'Union européenne est ainsi la première puissance maritime mondiale pour la plaisance.

Le secteur maritime et côtier est désormais l'activité économique maritime unitaire la plus importante, employant 2,35 millions de personnes. Par ailleurs, l'Union Européenne prévoit une croissance de 2 à 3% pour la navigation de plaisance (Source : Communication de la Commission européenne « Croissance bleue »).

Au niveau national, on compte environ 4,5 millions de pratiquants, plus de 400 ports et pour l'ensemble de la filière nautisme, environ 4 milliard d'euros de chiffre d'affaires. Pour 100 places de ports de plaisance on compte environ 10 emplois directs et indirects. Ces ports de plaisance sont à 78% maritimes, 11% fluviaux et 11% lacustres (Source : FFPP et FIN).

Au niveau régional, on compte pour 220 Km de côtes, 66 ports et abris, accueillant des bateaux selon l'étude menée en 2014 par BRL pour le compte de la Région Occitanie « Le poids économique de la plaisance et du nautisme : perspectives de développement ». Il est possible de comptabiliser une quarantaine de structures supplémentaires sur les eaux intérieures, représentées essentiellement par des ports ou haltes fluviales, disposant de conventions ou concessions avec Voies Navigables de France. Ces concessionnaires peuvent être des collectivités territoriales ou encore des sociétés privées.

Les principaux enseignements de cette étude, qui ne concerne que le périmètre ex Languedoc-Roussillon, sont les suivants :

#### **Les structures portuaires :**

- On compte 33 000 places de port sur le périmètre ex Languedoc-Roussillon, soit 15% de la capacité métropolitaine.
- On constate des modes de gestion publics/parapublics principalement.
- Des besoins importants en investissements ont été relevés, notamment pour la mise à niveau des installations et maintien des profondeurs.
- Pour les bateaux en contrat annuel : 25% de la flotte mesure plus de 10 m.
- Pour les navires en escale : 50% de la flotte mesure plus de 10 m.
- Les immatriculations représentent 2%/an de taux de croissance moyen, la croissance la plus élevée étant pour les 12-18 m.
- La Région compte 600 structures de loisirs et services nautiques.

#### **Le profil des plaisanciers en ex Languedoc-Roussillon :**

- Il s'agit essentiellement d'un homme, retraité, plus de 60 ans, résidant en région, propriétaire d'un bateau à moteur de 8,10 m de 20 ans, acquis il y a 6 ans. Le port d'attache est proche de sa résidence avec des sorties à la journée, en Région.
- La dépense moyenne par bateau est de 150 euros/ jour pour les 3 premiers jours.

## **Le poids économique de la plaisance et du nautisme en ex Languedoc-Roussillon et les enjeux de développement :**

- Le poids économique global 2013 de la plaisance et du nautisme est de 635 M€, à comparer à 575 M€ en 2002 et la filière génère 6 300 emplois équivalents temps plein
- Les principaux enjeux de développement soulignés par l'étude sont les suivants :
  - **Offre** : modernisation des équipements et adaptation des solutions d'amarrage - accroissement/adaptation des services touristiques.
  - **Demande** : programmes d'animation et d'activités de loisirs nautiques pour rajeunir, élargir la clientèle.
  - **Niveau concurrentiel** : Intégration de la « **destination nautique Sud de France** » dans les flux méditerranéens en proposant des produits touristiques ciblés capables d'améliorer l'attractivité des ports

## **Stratégie 2014-2020 de l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie :**

La stratégie collective définie par l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie doit permettre de faire évoluer les ports, de simple parking à bateau, au statut de réels acteurs du développement touristique local. Il s'agit de rendre ces équipements plus compétitifs dans un contexte fortement concurrentiel. Cette stratégie s'articule autour de la mise en œuvre de la Charte Sud de France Nautique et le déploiement du modèle de développement touristique territorial Odyssea.

En revanche, la montée en gamme des services et prestations, la sécurité des biens et des personnes, la garantie d'une gestion environnementale portuaire engagée sur le long terme ou encore une politique proactive de promotion et production touristique via le modèle et la gouvernance Odyssea, ne pourront être envisagées sans la mise en œuvre de formations adaptées aux personnels de ports, du Directeur aux agents techniques en passant par les personnels d'accueil.

Dans ce contexte, l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie a lancé un partenariat avec des organismes comme AGEFOS PME ou encore le CNFPT.

Ce partenariat vise à développer des formations collectives entre personnels des ports de plaisance. En effet, les formations collectives présentent plusieurs avantages pour les gestionnaires et stagiaires :

- Mutualisation des outils pédagogiques.
- Réduction des coûts par stagiaires, comparativement aux sessions individuelles.
- Partage d'expérience.
- Repérage par les stagiaires de bonnes pratiques parmi leurs homologues.

## **Un partenariat structurant avec le Comité Régional du Tourisme d'Occitanie pour des formations inter-filières :**

Enfin, l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie travaille depuis 2015 à une réflexion commune avec le Comité Régional du Tourisme d'Occitanie sur une mutualisation des objectifs et moyens en matière de formation collective des professionnels de leur filière, qui s'est matérialisée par un catalogue mutualisé des formations collectives, le Plan Régional Unifié des Formations Professionnelles en Tourisme (PRUF, information sur : <http://ctrlr.org/pruf/>).

En effet, bien que les personnels des ports de plaisance et des offices de tourisme présentent des compétences et savoir-faire spécifiques à leur cœur de métier respectif, un ensemble de besoins sont communs et sont liés à une volonté partagée de valoriser une Destination Sud de France d'excellence, la montée en gamme de l'offre touristique et l'amélioration de l'accueil et de la qualité dans leurs établissements.

Ainsi le public des ports de plaisance et celui des offices de tourisme, ainsi que des agences départementales de développement touristiques pourront être amenés à suivre des modules de formations communs.

#### **4. OBJET DU PRESENT APPEL A PROPOSITIONS**

Cet appel à propositions a pour objet la conception et la réalisation d'un catalogue d'actions de formation collectives destiné à développer des formations à destination prioritairement des salariés du réseau de l'Union des Villes Portuaires.

La mise en œuvre de prestations de formation interentreprises dans le cadre du dispositif décrit ci-dessus vise à :

- Proposer des actions interentreprises aux salariés des ports de plaisance principalement sur le périmètre de l'ex région Languedoc Roussillon, puis sur demande, sur celui de l'ensemble de la région Occitanie. Aussi, pour les formations transverses (RH, bureautique...), il sera demandé aux candidats d'être en capacité d'organiser des formations pour une audience sur l'ensemble de la Région (salles disponibles, réseau etc.).
- Professionnaliser les salariés des ports de plaisance.
- Développer l'employabilité des professionnels en poste.
- Accompagner la montée en compétence de la qualité dans les structures.
- S'adapter aux mutations économiques du secteur.
- Mutualiser des outils pédagogiques.

En 2018, le programme régional unifié de formation s'étend, tout comme en 2017, aux salariés des organismes locaux de tourisme dont certains besoins en formation rejoignent les problématiques identifiées pour les ports de plaisance.

Conformément à la dynamique de la Région Occitanie, ce programme intégrera les formations portées par le CRT Occitanie dispensées sur l'ex périmètre géographique de la région Midi-Pyrénées à destination des offices de tourisme.

Le Catalogue régional définitif regroupera donc, de façon unitaire et globale, l'ensemble des offres tourisme et plaisance du nouveau périmètre Occitanie.

#### **5. PRESENTATION DU CAHIER DES CHARGES**

##### **5.1. Résultats attendus :**

Les actions de formation du catalogue visent trois objectifs :

- Répondre à un réel besoin de professionnalisation sur le secteur des ports de plaisance et pour certains modules, aux agents des offices de tourisme.
- Identifier les organismes de formation garants d'une qualité d'offre de formations homogène, déconcentrée et réactive.
- Faciliter la gestion des formations, à un coût négocié et unique pour nos adhérents afin de favoriser les départs en formation.

Le dispositif doit orienter vers :

- L'apprentissage des méthodes concrètes, transférables chez un autre employeur dans le même métier ou un autre métier.
- La remise d'une attestation/ certificat de compétences acquises.
- L'évaluation en fin de session de formation de la satisfaction des stagiaires.

## 5.2. Cibles des formations et types de structures :

Le catalogue des formations collectives de l'UVPO, intégré au programme régional unifié de formation, s'adresse prioritairement aux salariés des ports de plaisance.

Les actions de formation listées dans le présent cahier des charges ciblent un public relativement large (du poste d'accueil à celui de responsable et de directeur, en passant par les techniciens, gestionnaire de déchetterie, ou administratifs...).

L'ensemble des thématiques sont ouvertes aux salariés des organismes locaux de tourisme (Offices de tourisme et syndicats d'initiative, Agences de développement touristique, réseau des Pays touristiques) même si seulement une partie d'entre elles, comme la sécurité, ou la bureautique, seront suivies par ce public.

## 5.3. Modalité et gestion administrative :

**Les organismes de formation seront à la fois sélectionnés sur la qualité de leur proposition pédagogique et sur leurs compétences en matière de gestion administrative des formations.**

En effet, il est demandé aux organismes de formation de piloter et d'assumer :

- L'organisation des plannings de formation.
- Le démarchage commercial des ports de plaisance adhérents au réseau de l'UVPO.
- La coordination avec le port d'accueil de la formation.
- Le suivi des inscriptions jusqu'à atteindre le nombre minimal de stagiaires adéquat pour ouvrir la session de formation.
- La centralisation de tout document administratif concourant à l'instruction de son dossier de paiement et de gestion auprès de l'AGEFOS-PME (collecte des feuilles d'émergence, des évaluations, facturation...).
- L'évaluation qualitative de la formation à l'aide des formulaires AGEFOS-PME à l'issue de la formation.
- L'évaluation du transfert des acquis en situation de travail (évaluation à froid), en fonction des objectifs de formation et des indicateurs de réussite, proposés par leurs soins, pour chaque formation (entre 3 et 6 mois après).
- La fourniture des attestations de suivi de formation pour les dossiers des entreprises concernées.

## 5.4. Modalités de recrutement des participants / nombre de stagiaires :

Les entreprises ciblées sont les entreprises adhérentes de l'OPCA, TPE et PME de moins de 250 salariés et les collectivités publiques gestionnaires des ports de plaisance.

Le déroulement des actions de formation doit être fondé sur le principe d'actions collectives avec des sessions de formations réunissant un minimum de 6 et un maximum de 12 stagiaires. Hors de ce cadre, le prestataire consultera l'AGEFOS PME avant toute mise en œuvre de la formation.

Pour l'ouverture de chaque session de formation, il sera dans tous les cas nécessaire à l'organisme de formation de réunir à minima 6 stagiaires dont l'entreprise est adhérente AGEFOS PME Occitanie afin d'y adjoindre ensuite des stagiaires issus de la fonction publique territoriale ou encore dont l'entreprise est adhérente à d'autres OPCA.

Les entreprises adhérentes de l'UVPO seront sensibilisées soit par une relation directe avec l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie, soit dans le cadre de réunions collectives d'information, soit par e-mailing.

Les bénéficiaires seront en particulier les salariés des entreprises adhérentes.

Les participants aux actions seront sélectionnés par les entreprises souhaitant intégrer cette démarche de professionnalisation.

## 5.5. Lieu d'exécution

Les formations se réaliseront à proximité immédiate ou au sein des ports de plaisance.

**Les formations seront réalisées sur les ports membres de l'UVPO ou à proximité immédiate, sauf dans le cas des formations plus transverses auxquelles participent les offices de tourisme. Le périmètre d'intervention sera la région administrative Occitanie / Pyrénées-Méditerranée.**

**Pour assurer la présence des stagiaires lors des formations, il sera demandé au prestataire retenu, de tenir compte de l'origine géographique de ceux-ci pour déterminer le lieu définitif de formation. Pour ce faire, l'organisme de formation pourra solliciter l'UVPO ou le CRT, afin de mobiliser les salles nécessaires.**

Plusieurs ports possèdent des salles à la location. Les organismes de formation devront intégrer le coût de location des salles dans leurs propositions financières.

## 5.6. Dates prévisionnelles de réalisation

Le nombre de sessions de formations prévisionnel est d'une à deux par an.

Afin de répondre aux attentes des entreprises, des sessions de formation complémentaires peuvent être organisées. Les éventuelles sessions complémentaires devront impérativement faire l'objet d'une validation par l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie et l'AGEFOS PME avant toute mise en œuvre.

Le répondant devra organiser des sessions par journées entières, en semaine et sur la période creuse (de janvier à mai et de septembre à la première semaine de décembre), en évitant si possible les périodes de congés scolaires.

Les actions de formation mises en œuvre dans le cadre de ce catalogue doivent être enregistrées avant le 31 décembre 2018. La demande de prise en charge de l'action pour chaque session de formation doit être reçue à l'AGEFOS PME au plus tard 1 mois avant le démarrage de l'action.

**Les organismes de formation souhaitant répondre au présent appel à propositions devront nécessairement proposer deux dates prévisionnelles de formation, une au printemps 2018 (entre janvier et mai) et une à l'automne 2018 (entre septembre et la première semaine de décembre).**

## 5.7. Exigences générales de prestation attendues

### **Le prestataire retenu et référencé par AGEFOS PME et l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie devra :**

- Assurer la promotion active du dispositif d'actions collectives auprès des entreprises ciblées.
- Assister l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie dans son engagement formation et assurer le suivi des inscriptions, les relances, la gestion des convocations et la confirmation en temps réel des entrées en formation ou reports selon le processus administratif de prise en charge défini par AGEFOS PME.
- Assurer un service d'accueil de qualité aux stagiaires à l'ouverture de la session de formation.
- Avoir à disposition des salles de formation au standard d'équipement garantissant un confort réel des stagiaires et accessibles aux personnes à mobilité réduite, sur plusieurs sites en région, permettant une décentralisation de ces modules.
- Proposer des formateurs expérimentés dans le domaine de compétence enseigné.
- Proposer des méthodes pédagogiques permettant l'étude de cas pratiques aux stagiaires.
- Utiliser des supports de cours professionnels et respectant la réglementation en vigueur en matière de droit de la copie.
- Assurer le pré-positionnement amont et garantir l'adéquation des formations proposées avec les besoins vérifiés des salariés inscrits.
- Evaluer la satisfaction finale des bénéficiaires en communiquant à l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie et à l'AGEFOS PME un bilan qualitatif et quantitatif annuel pour l'ensemble des actions conduites par le prestataire.
- Veiller au retour sur investissement de l'effort formation consenti et répondre aux objectifs de formation initiaux fixés par l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie.
- Garantir l'organisation pédagogique des sessions de formation.
- Désigner un interlocuteur unique, qui sera l'interlocuteur privilégié de l'Union des Villes Portuaires et d'AGEFOS PME.
- Promouvoir et prospecter auprès des structures l'offre de formation par les équipes intégrées à l'organisme de formation et selon des supports communication et marketing co-construits et validés par l'Union des Villes Portuaires et l'AGEFOS PME.
- Répondre aux éléments de reporting et participer aux réunions.
- Etre capable de programmer sur l'année 2018 les sessions interentreprises convenues avec fiabilité d'ouverture supérieure à 75% et une couverture sur les différents territoires identifiés.

Si le nombre d'inscrits le justifie, à compter de 6 stagiaires adhérents à l'OPCA par formation, la formation se réalisera.

## 5.8. Exigences administratives de prestation attendues

### Le prestataire devra garantir pour les formations :

- Un service administratif assurant les relances et la gestion du dossier formation avec les services de l'Union des Villes Portuaires et l'AGEFOS PME.
- Une logistique simple (process 2017, à valider pour 2018):
  - Les entreprises inscrivent les stagiaires en ligne sur la plateforme du PRUF et l'UVPO lui communique régulièrement les extractions liées. L'organisme de formation et l'UVPO décident d'ouvrir la session de formation. L'organisme de formation transmet les convocations aux stagiaires.
  - L'UVPO transmet à l'AGEFOS PME le guide de gestion au préalable du début de l'action avec la liste des participants.
  - AGEFOS PME contractualise alors avec l'organisme de formation. L'AGEFOS PME règle la prestation directement à l'organisme de formation (subrogation). Les pièces telles que facture, feuille d'émargement et bilan qualitatif sont centralisées par l'organisme de formation qui en transmet systématiquement copie à l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie et AGEFOS.

## 5.9. Exigence concernant le respect de la qualité de formation :

Le décret n°2015-790 du 30/06/2015 relatif à la qualité des actions de formation professionnelle continue fixe les critères qui devront être contrôlés par l'OPCA dans le cadre de ses achats de formation.

A ce titre, l'organisme de formation s'engage à respecter la charte qualité AGEFOS PME (disponible sur [www.agefos-pme.com](http://www.agefos-pme.com)). A ce titre, l'organisme de formation s'engage à déposer dans le DATA DOCK tous les éléments permettant à l'OPCA de vérifier les six critères du décret :

1. l'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé ;
2. l'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires ;
3. l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation ;
4. la qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations ;
5. les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus ;
6. la prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

De plus, AGEFOS PME s'assurera du respect de la réglementation en vigueur en matière de formation professionnelle continue portant sur :

- l'établissement d'un règlement intérieur ;
- les conditions de réalisation d'une action de formation (programme de formation avec mention des prérequis, moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement, moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en apprécier les résultats) ;
- les documents à remettre aux stagiaires avant l'entrée en formation ;
- et la garantie de la protection des libertés individuelles (toute information demandée à un stagiaire doit avoir un lien direct et nécessaire avec l'action de formation).

Ces différents éléments seront précisés à l'organisme de formation dès notification de sa sélection dans le cadre du présent appel à propositions.

## 5.10. Tableau des actions de formation faisant l'objet de l'appel à propositions

Le tableau des actions figure dans ANNEXE 1.

Attention : les conditions financières présentées ci-dessous sont applicables pour les sessions de formation comprenant au minimum 6 stagiaires issus d'entreprises du secteur adhérentes à l'AGEFOS PME. Si cette condition n'est pas remplie, le prestataire consultera l'AGEFOS PME avant toute mise en œuvre de la formation. Si cette condition n'est pas remplie, l'UVPO a la liberté d'annuler la session.

## 5.11. Moyens mis à disposition du prestataire

AGEFOS-PME et l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie participeront à la promotion du catalogue de formations en communiquant par site Internet, e-mailings et visite des conseillers terrain pour informer sur le programme d'actions collectives.

Les formations seront réalisées sur les ports membres de l'UVPO. Plusieurs ports possèdent des salles à la location. Les organismes de formation devront intégrer le coût de location des salles dans leurs propositions financières.

## 5.12. Les dispositions prévues pour assurer le respect de l'obligation de publicité

Le projet pourra bénéficier de l'intervention de l'AGEFOS PME, de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, de la Branche Professionnelle des Ports de Plaisance ainsi que d'autres co-financeurs.

A ce titre, les organismes de formation retenus s'engagent à respecter les obligations de publicité en utilisant les logos des co-financeurs notamment sur les feuilles d'émargement. Vous devez également conserver en un même lieu, les pièces justificatives relatives à votre prestation. La liste des pièces devant faire l'objet d'un enlèvement est disponible sur demande auprès d'AGEFOS PME.

Afin de répondre aux exigences de publicité relatives aux co-financeurs, les documents et outils de travail, d'information, de communication, utilisés dans le cadre de ce projet feront l'objet d'une mention explicite des co-financeurs.

De même, tout événement ou manifestation fera l'objet d'une mention du concours et du financement des co-financeurs.

Le pack de communication ad hoc sera remis aux organismes de formation retenus lors de la réunion de lancement le cas échéant.

## 5.13. Contenu de la réponse

Les actions de formations de cette mise en concurrence feront l'objet d'une réponse présentée sous la forme du document « Réponse à la mise en concurrence » sans reliure et avec agrafes seulement, sous format papier, mais aussi impérativement une version dématérialisée envoyée par e-mail.

1. Les actions de formations de cette mise en concurrence feront l'objet d'une réponse présentée sous la forme du document en annexe 2 intitulé : « Réponses à l'appel à propositions : catalogue des formations collectives des destinations portuaires UVPO ».

L'organisme répondant exposera le programme de formation selon ses propres méthodes, approche pédagogique et déroulé du contenu.

Le document « Réponse à l'appel à proposition » contient :



- Une fiche technique programme de formation portant l'axe et l'intitulé de la formation (cf. tableau des actions et le n° de lot). Cette fiche peut être présentée sur un format de **deux pages maximum**. La fiche devra comporter deux propositions de dates prévisionnelles de formation pour l'année 2018 (une au printemps et une autre à l'automne 2018).

Pour chaque réponse à un module de formation, le prestataire fournira obligatoirement les éléments annexes suivants :

- Son numéro d'agrément formation en cours de validité (déclaration d'activité).
  - S'il est inscrit dans une démarche de certification type norme AFNOR, CERTIF LR.
  - Sa certification ou labellisation Qualité reconnue par le CNEFOP et/ou son statut datadock
  - Ses références, en particulier dans le domaine de la formation et expériences.
  - Ses compétences internes et externes (CV des formateurs qui interviendront).
  - Les moyens dont il dispose, et ceux spécifiquement mis en œuvre pour la formation envisagée (humains, techniques).
  - Un descriptif des supports pédagogiques proposés et remis aux participants (le maître d'ouvrage demandera une production écrite, libre de droits et réutilisable en interne).
  - Observations et recommandations éventuelles par rapport au cahier des Charges.
  - Le coût global de son intervention (détaillé si besoin selon nature des intervenants) et conditions d'exécution de la prestation dont le planning prévisionnel et conditions de règlement. Le coût total de la prestation fera apparaître la TVA si l'organisme est assujetti. Les coûts doivent s'entendre tous frais compris (déplacements, salles, matériels et repas).
2. Dans un deuxième temps, l'organisme de formation sélectionné sur un ou plusieurs modules de formation pourra être amené à remplir un formulaire en ligne du Comité Régional du Tourisme destiné à afficher les « fiches formations » sur le catalogue et le site internet régional donnant accès aux inscriptions sur les formations.

## **6. PROCEDURE DE L'APPEL A PROPOSITIONS**

### **6.1 Modalités de réponse**

Les réponses au titre du présent appel à propositions devront être rédigées sous la forme du document de l'ANNEXE 2 "Réponses à l'appel à propositions : Catalogue d'actions de formation collectives à destination des Ports de plaisance d'Occitanie".

### **6.2 Délais impartis**

Publication de l'appel à propositions : **11/09/2017**

Date limite de retour des propositions des prestataires : **09/10/2017 à 17h00**

Date de prise de décision : **20/10/2017**.

### 6.3 Envoi des candidatures

L'organisme candidat devra retourner sa réponse par courrier électronique (à l'adresse contact) et par courrier postal (Cachet de la poste faisant foi de la date de dépôt) ou dépôt sur place (adresse ci-dessous) contre un reçu de dépôt, de 9h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

#### Union des Villes Portuaires d'Occitanie

Secrétariat Général  
Capitainerie de Gruissan  
Place Raymond Gleizes  
BP 49  
11 430 GRUISSAN

#### Contacts :

Sandrine MAZZIOTTA-BASTIEN  
[s.mazziotta.uvpo@gmail.com](mailto:s.mazziotta.uvpo@gmail.com)

Et auprès de

**AGEFOS PME Occitanie**  
Par Email : [pbrulefert@agefos-pme.com](mailto:pbrulefert@agefos-pme.com)

### 6.4 Critères de sélection et traitement des réponses

Les propositions seront examinées au regard des objectifs suivants :

- ✓ Le contenu par rapport aux objectifs
- ✓ L'expertise et références du formateur par rapport au thème abordé
- ✓ La compétence, l'expérience et la méthode pédagogique (originalité...)
- ✓ Le coût de la formation et la mutualisation à l'échelle de la Grande Région
- ✓ Les disponibilités et l'adaptabilité aux conditions d'organisation matérielle proposées par le maître d'ouvrage
- ✓ L'évaluation (en amont et à froid)
- ✓ Respect du Décret Qualité

L'évaluation se fera selon les critères et coefficients suivants :

Présentation du prestataire et qualité du dossier	10 points
Objectifs généraux de la prestation	5 points
Déroulement de la prestation et pédagogie	30 points
Moyens humains	19 points
Références similaires	2 points
Respect du coût	2 points

Toutes les propositions recevables seront examinées et présentées à la commission technique chargée de sélectionner les offres.

AGEFOS PME et l'Union des Villes Portuaires d'Occitanie se réservent le droit :

- de demander des précisions complémentaires en tant que de besoins ;
- de ne pas donner suite aux propositions reçues pour tout ou partie de l'appel à propositions et s'engagent à garder confidentielles les offres reçues.

L'organisme de formation non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité. Par ailleurs au terme de l'article 83 du Code des marchés publics, l'organisme de formation peut demander aux porteurs du projet de communiquer les motifs du rejet de l'offre soumise dans les quinze jours de la réception d'une demande écrite à cette fin.

## 7. CONDITIONS GENERALES

### 7.1 Conditions générales

Le conventionnement sera conclu pour un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018. La réalisation des actions collectives du programme s'effectuera entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 décembre 2018.

### 7.2. Convention et facturation : le financement de la prestation

La prestation du candidat sera financée au coût réel, dans la limite des montants indiqués sur les lignes du tableau des actions en ANNEXE 1. Le coût global de la prestation sera facturé à compter de 6 stagiaires en deçà, une proratisation sera effectuée.

Pour la prise en charge de la formation des actions de formation, les pièces attendues sont :

- la demande de guide de gestion complétée par l'organisme de formation et l'UVPO pour la prise en charge en amont de la formation avec la liste des stagiaires inscrits, la fiche d'instruction (le cas échéant).
- le programme de formation.

Et pour le règlement des actions de formation, les pièces attendues sont :

- l'accord de prise en charge : le contrat de prestation de services détaillé sera signé avec le prestataire de formation retenu et l'AGEFOS PME.
- les feuilles d'émargement, cosignées par le participant et l'organisme de formation, faisant apparaître le nombre d'heures effectivement réalisées à la demi-journée.
- l'attestation de fin de formation précisant l'atteinte des objectifs (le cas échéant).
- les bilans qualitatifs des stagiaires.
- les factures des organismes de formation à l'ordre d'AGEFOS PME.

Seules les heures réalisées et attestées seront financées.

Aucun acompte ne sera versé préalablement à l'entrée en formation.

### 7.3. Politique de contrôle

- Contrôle du service fait : contrôle systématique vérifiant la conformité de la demande et des pièces justificatives associées ;
- Contrôle qualité par échantillonnage : dans le cadre du plan de contrôle interne, le prestataire peut être amené à subir un contrôle relatif au respect de la réglementation, et notamment sur le respect du décret qualité

### 7.4. Modalités d'évaluation et de la qualité de la prestation

Le partenaire devra se soumettre à tout audit de qualité de contrôle et participera, si nécessaire, aux comités de suivi technique du programme.

Le comité technique sera composé :

- Patricia BRULEFERT, Conseillère Branches Professionnelles AGEFOS PME OCCITANIE
- Michel CAVAILLES, Administrateur, Union des Villes Portuaires d'Occitanie

- Sandrine MAZZIOTTA-BASTIEN, Missions Formation et Communication, Union des Villes Portuaires d'Occitanie

Ce comité de suivi technique a pour objectif de veiller à la cohérence de l'intervention de chaque prestataire et pourra solliciter la présentation des bilans et évaluations des sessions effectuées. Il permet de pointer les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des sessions prévues et d'élaborer des mesures correctives à l'écart qualité constaté.

### Annexe 1 : tableau prévisionnel des actions 2018

Numéro de lot	Intitulés des actions	Nb Heures	Coût pédagogique par heure et par stagiaire pris en charge
<b>FORMATIONS LIEES A LA SECURITE AU TRAVAIL ET A LA PREVENTION DES RISQUES</b>			
1	Sauveteur secouriste au travail (action commune avec les personnels des offices de tourisme)	14	15 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
2	Recyclage secouriste au travail (action commune avec les personnels des offices de tourisme)	7	15 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
3	Sécurité Incendie EPI- équipier de première intervention (action commune avec les personnels des offices de tourisme)	7	15 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
4	Recyclage SSIAP 1 (action commune avec les personnels des offices de tourisme)	7	15 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
5	Document unique d'évaluation des risques et évaluation de la pénibilité	14	20 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
<b>FORMATIONS TECHNIQUES</b>			
6	Caces Nacelle R386 (offre pouvant être adaptée à coût et volume horaires constants si demande des ports de plaisance)	21	20 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
7	Caces R389 catégorie IV (offre pouvant être adaptée à coût et volume horaires constants si demande des ports de plaisance)	21	20 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
8	Recyclage Caces R389 catégorie IV (offre pouvant être adaptée à coût et volume horaires constants si demande des ports de plaisance)	21	20 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
9	Formation Elévateur à bateau - utilisation dans l'objectif d'obtenir une autorisation de conduite	7	20 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
10	Formation dans le cadre d'un avis d'aptitude pour la conduite d'un pont roulant- niveau conducteur débutant- CAUS- AAUS	14	20 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
11	Formation dans le cadre d'un avis d'aptitude pour la conduite d'un pont roulant- niveau conducteur confirmé	7	20 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)

	CAUS- AAUS		
12	Formation dans le cadre d'un avis d'aptitude pour la conduite d'un pont roulant- Recyclage CAUS- AAUS	7	20 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
13	Formation Menuiserie marine (connaissance des machines, pose, réparation et rénovation des pontons)	7	20 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
14	Formation Perfectionnement au Remorquage	7	15 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
15	Formation Perfectionnement Chaudronnerie (en vue de la réparation des engins portuaires et maritimes)	14	20 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
16	Habilitation électrique BS/BE manœuvre non électricien	14	20 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
17	Recyclage habilitation électrique BS/BE manœuvre non électricien	10,5	20 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
18	Habilitation électrique – BR/ BC/B1/B2	21	20 € HT(avec matériel fourni par l'organisme retenu)
19	Recyclage habilitation électrique–BR/ BC/B1/B2	10,5	20 € HT(avec matériel fourni par l'organisme retenu)
20	Habilitation électrique initiale H2-B2-HC-BC-BR	28	20 € HT(avec matériel fourni par l'organisme retenu)
21	Recyclage habilitation électrique initiale H2-B2-HC-BC-BR	14	20 € HT(avec matériel fourni par l'organisme retenu)
22	Navigation et savoir marin, manœuvres à moteur et à voiles	28	20 € HT (avec matériel fourni par l'organisme retenu)
Numéro de lot	Intitulés des actions	Nb Heures	Coût pédagogique par heure et par stagiaire pris en charge
<b>FORMATIONS LIEES AU MANAGEMENT, A LA QUALITE DE L'ACCUEIL et AU MARKETING</b>			
23	Gestion et management des équipes de saisonniers : réglementation, gestion des plannings, processus d'accueil et d'intégration. (Action commune avec les personnels des offices de tourisme)	14	20 € HT
24	Accueil dans les ports de plaisance et sur les pontons	21	20 € HT
25	Assurer le pilotage et le suivi des entretiens professionnels	14	20 € HT
26	Pilotage d'actions de Gestion prévisionnelle des Emplois et compétences	14	20 € HT
Num	Intitulés des actions	Nb Heures	Coût pédagogique par heure et par stagiaire pris en charge
<b>FORMATIONS LIEES AU CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET A LA GESTION ENVIRONNEMENTALE</b>			
27	Gestion environnementale portuaire : dans l'objectif d'atteindre la certification Ports Propres	21	46 € HT
28	Gérer une déchetterie portuaire : connaissance de la réglementation, de la déchetterie, des contenants et contenus, le suivi administratif.	7	20 € HT

Num	Intitulés des actions	Nb Heures	Coût pédagogique par heure et par stagiaire pris en charge
<b>BUREAUTIQUE ET LOGICIELS DE GESTION SPECIFIQUES</b>			
29	Word perfectionnement	7	20 € HT
30	Excel initial (action commune avec les personnels des organismes de tourisme)	7	20 € HT
30	Excel perfectionnement (action commune avec les personnels des organismes de tourisme)	7	20 € HT
31	Powerpoint initial (apprendre les bases, savoir établir une belle présentation pour une diffusion sur écran) (action commune avec les personnels des offices de tourisme)	7	20 € HT
32	Powerpoint perfectionnement (action commune avec les personnels des offices de tourisme)	7	20 € HT
33	Alizée Logiciel gestion 2018	7	20 € HT
34	Alizée gestion portail client 2018	7	20 € HT

# REPONSE A L'APPEL A PROPOSITIONS

## Catalogue d'actions de formation collectives à destination des ports de plaisance d'Occitanie

Date limite de dépôt : le 09/10/2017

RESERVE AGEFOS PME



## IDENTITE DU REPONDANT

Sigle Votre texte ici	Numéro de formateur en cours de validité : Votre texte ici
Raison sociale / Enseigne : Votre texte ici	N° SIRET : Votre texte ici
Date de création : Votre texte ici	Statut juridique : Votre texte ici
Nom du responsable légal : Votre texte ici	Noms de l'interlocuteur désigné pour le projet : Votre texte ici
Adresse du siège social : Votre texte ici	Tel : Votre texte ici Mail : Votre texte ici Site internet : Votre texte ici
Surface globale (pédagogique et pause) : Votre texte ici	Nombre de salles de formation : Votre texte ici
Implantations géographiques: Votre texte ici	Appartenance à un réseau : Votre texte ici
Sur les 3 dernières années : chiffre d'affaires : Votre texte ici nombre de stagiaires formés : Votre texte ici nombre d'heures stagiaires : Votre texte ici nombre de sessions ouvertes : Votre texte ici	Principales références dans le domaine (nom, mission, dates) : Votre texte ici
Effectif global : équipes commerciales : Votre texte ici équipes administratives : Votre texte ici	Nombre de formateurs : permanents : Votre texte ici vacataires : Votre texte ici
Conditions d'accessibilités et parking : Votre texte ici Accès personnes à mobilité réduite : Votre texte ici	Possibilités de restauration : Votre texte ici
Domaine de spécialités : Votre texte ici	Top 10 des formations réalisées : Votre texte ici
Répartition par activités et publics : Votre texte ici	Répartition inter et intra entreprises Votre texte ici
Certifications, labellisations : Votre texte ici	« Certification ou labellisation Qualité » reconnue par le CNEFOP : Votre texte ici  et/ou Statut Datadock : Votre texte ici

## **REFERENCES ET EXPERIENCES DU PRESTATAIRE**

Expérience prouvée dans la matière, connaissance du public visé, commercialisez-vous déjà cette prestation ? Sur quels départements pourriez intervenir dans le respect des coûts indiqués ?

Votre texte ici

## **INTERVENANTS ET SOUS TRAITANCE**

CV des formateurs. Si sous-traitance, quel historique commun ? Pour quelle raison appel à sous-traitance ?

Votre texte ici

## PROGRAMME DE LA PRESTATION (une fiche-type par lot)

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations liées à la sécurité et à la prévention des risques professionnels</b>
<b>N° de lot</b>	<b>1</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Sauveteur secouriste au travail</b>
<b>Contexte</b>	Plusieurs sessions sont organisées chaque année autour de ce thème de formation. Depuis 2015, elles se déroulent avec les personnels des organismes locaux de tourisme
<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Obtenir le brevet de Sauveteur Secouriste du Travail.</li> <li>❖ Former les salariés à évaluer les éléments d'une situation d'accident du travail et leur permettre de réagir.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Agents techniques portuaires, agents administratifs, d'accueil ou dirigeants et personnels des organismes locaux de tourisme
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance.</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage.</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	14 heures
<b>Coût estimatif</b>	15 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Néant

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations liées à la sécurité et à la prévention des risques professionnels</b>
<b>N° de lot</b>	<b>2</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Recyclage Sauveteur secouriste au travail</b>
<b>Contexte</b>	Plusieurs sessions sont organisées chaque année autour de ce thème de formation. Depuis 2015, elles se déroulent avec les personnels des organismes locaux de tourisme
<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mettre à jour le brevet de Sauveteur Secouriste du Travail.</li> <li>❖ Rappeler les éléments d'une situation d'accident du travail et permettre de réagir.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Agents techniques portuaires, agents administratifs, d'accueil ou dirigeants et personnels des organismes locaux de tourisme
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	7 heures
<b>Coût estimatif</b>	15 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Néant

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations liées à la sécurité et à la prévention des risques professionnels</b>
<b>N° de lot</b>	<b>3</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Equipier de première intervention- Sécurité incendie</b>
<b>Contexte</b>	Formation proposée pour la troisième fois au sein du réseau de l'UVPO et pour la seconde fois au sein du réseau des organismes de tourisme.
<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Donner l'alerte rapidement</li> <li>❖ Utiliser les moyens de première intervention pour faire face à un feu</li> <li>❖ Connaître le signal d'alarme, les cheminements et la conduite à tenir pour mener à bien une évacuation</li> <li>❖ Désigner le personnel, connaître leurs missions, les techniques et les consignes de sécurité</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Agents techniques portuaires, agents administratifs, d'accueil ou dirigeants et personnels des organismes locaux de tourisme
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	7 heures
<b>Coût estimatif</b>	15 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Néant

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations liées à la sécurité et à la prévention des risques professionnels</b>
<b>N° de lot</b>	<b>4</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Recyclage SSIAP 1</b>
<b>Contexte</b>	Formation proposée pour la première fois au sein du réseau de l'UVPO et au sein du réseau des organismes de tourisme.
<b>Objectifs de la formation</b>	❖ Permettre au stagiaire d'assurer le maintien de ces connaissances et de connaître l'évolution de la réglementation.
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Agents techniques portuaires, agents administratifs, d'accueil ou dirigeants et personnels des organismes locaux de tourisme
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	7 heures
<b>Coût estimatif</b>	15 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Néant

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations liées à la sécurité et à la prévention des risques professionnels</b>
<b>N° de lot</b>	<b>5</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Document unique d'évaluation et de prévention des risques</b>
<b>Contexte</b>	Cette formation est issue du diagnostic GPEC et RH réalisé dans le cadre des missions de l'UVPO. Il sera nécessaire au formateur de prendre connaissance du guide pour l'élaboration du document unique d'évaluation des risques élaboré par la FFPP et l'UVPO en 2015, avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage d'ORHA pour dispenser le module de formation liée.
<b>Objectifs de la formation</b>	Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances et méthodologie nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ A l'évaluation des risques professionnels et à la gestion de la prévention au niveau des services et /ou équipes, conduisant à l'élaboration du DU et à son suivi.</li> <li>❖ A l'évaluation de la pénibilité.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Référents qualité, référents sécurité, référents RH, managers appelés à contribuer au management de la prévention des risques professionnels (document unique, pénibilité, veiller au respect des consignes ...)
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins.
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage.</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins.
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	14 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Néant

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations techniques</b>
<b>N° de lot</b>	<b>6</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>CACES Nacelle R386</b>
<b>Contexte</b>	Cette formation est r est proposée pour la quatrième année consécutive.
<b>Objectifs de la formation</b>	Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances et méthodologie nécessaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etudier le fonctionnement et conduire une Plate-forme élévatrice mobile de personnel en toute sécurité.</li> <li>❖ Obtenir un avis favorable nécessaire à l'employeur pour délivrer une autorisation de conduite.</li> <li>❖ Situer le rôle des instances, respecter la réglementation.</li> <li>❖ Obtenir le CACES.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Agents techniques portuaires
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	21 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Néant



<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations techniques</b>
<b>N° de lot</b>	<b>7</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>CACES R389 cat. IV</b>
<b>Contexte</b>	Cette formation est proposée pour la quatrième année consécutive.
<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Etudier le fonctionnement et conduire un chariot élévateur de manutention en toute sécurité.</li> <li>❖ Obtenir l'avis favorable dont l'employeur a besoin pour l'autorisation de conduite.</li> <li>❖ Situer le rôle des instances, respecter les règles.</li> <li>❖ Obtenir le CACES.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Agents techniques portuaires
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	21 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Néant

Axe/thématique	Formations techniques
N° de lot	8
Titre pressenti de la formation	Recyclage CACES R389 cat. IV
Contexte	Cette formation est proposée pour la quatrième année consécutive.
Objectifs de la formation	❖ Revoir les connaissances théoriques indispensables à la bonne utilisation technique des chariots confiés au cariste et les consignes de sécurité, ainsi que les règles minimales d'organisation des manutentions liées à la fonction.
Taille du groupe	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
Caractéristique du public concerné	Agents techniques portuaires
Prérequis	A compléter par vos soins
Formateur / intervenant	A proposer par vos soins
Programme détaillé de la formation (par jour de formation)	A définir par vos soins
Méthode pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
Matériel pédagogique	A définir par vos soins
Indicateurs de réussite	A compléter par vos soins
Evaluation à froid	A proposer par vos soins
Lieu	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
Dates	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
Durée envisagée	14 heures
Coût estimatif	20 euros HT/ heure et stagiaires
Précisions supplémentaires	Néant

Axe/thématique	Formations techniques
N° de lot	9
Titre pressenti de la formation	Formation élévateur à bateaux
<b>Contexte</b>	Cette formation est proposée pour la deuxième fois au sein du réseau des ports de plaisance de l'UVPO. Les manutentions de bateaux constituent l'une des activités essentielles du port de plaisance.
<b>Objectifs de la formation</b>	❖ Utiliser en sécurité un élévateur à bateau.
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Agents techniques portuaires
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	7 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Néant

Axe/thématique	Formations techniques
N° de lot	10
Titre pressenti de la formation	Formation dans le cadre d'un avis d'aptitude pour la conduite d'un pont roulant- niveau conducteur débutant- CAUS- AAUS
Contexte	Cette formation est proposée pour la seconde fois au sein du réseau des ports de plaisance de l'UVPO. Les manutentions de bateaux constituent l'une des activités essentielles du port de plaisance.
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser en sécurité un pont roulant.</li> <li>❖ Réaliser des opérations simples d'élingage.</li> <li>❖ Obtenir un avis d'aptitude, le CAUS (**) ou l'AAUS (**).</li> </ul>
Taille du groupe	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
Caractéristique du public concerné	Agents techniques portuaires
Prérequis	A compléter par vos soins
Formateur / intervenant	A proposer par vos soins
Programme détaillé de la formation (par jour de formation)	A définir par vos soins
Méthode pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
Matériel pédagogique	A définir par vos soins
Indicateurs de réussite	A compléter par vos soins
Evaluation à froid	A proposer par vos soins
Lieu	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPLR et l'organisme de formation, choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
Dates	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
Durée envisagée	14 heures
Coût estimatif	20 euros HT/ heure et stagiaires
Précisions supplémentaires	Néant

Axe/thématique	Formations techniques
N° de lot	11
Titre pressenti de la formation	Formation dans le cadre d'un avis d'aptitude pour la conduite d'un pont roulant-niveau conducteur confirmé CAUS- AAUS
Contexte	Cette formation est proposée pour la seconde fois au sein du réseau des ports de plaisance de l'UVPLR. Les manutentions de bateaux constituent l'une des activités essentielles du port de plaisance.
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser en sécurité un pont roulant.</li> <li>❖ Réaliser des opérations simples d'élingage.</li> <li>❖ Obtenir un avis d'aptitude, le CAUS (**) ou l'AAUS (**).</li> </ul>
Taille du groupe	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
Caractéristique du public concerné	Agents techniques portuaires
Prérequis	A compléter par vos soins
Formateur / intervenant	A proposer par vos soins
Programme détaillé de la formation (par jour de formation)	A définir par vos soins
Méthode pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
Matériel pédagogique	A définir par vos soins
Indicateurs de réussite	A compléter par vos soins
Evaluation à froid	A proposer par vos soins
Lieu	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation, choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
Dates	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
Durée envisagée	7 heures
Coût estimatif	20 euros HT/ heure et stagiaires
Précisions supplémentaires	Néant

Axe/thématique	Formations techniques
N° de lot	12
Titre pressenti de la formation	Formation dans le cadre d'un avis d'aptitude pour la conduite d'un pont roulant-Recyclage
Contexte	Cette formation est proposée pour la deuxième fois au sein du réseau des ports de plaisance de l'UVPO. Les manutentions de bateaux constituent l'une des activités essentielles du port de plaisance.
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Utiliser en sécurité un pont roulant.</li> <li>❖ Réaliser des opérations simples d'élingage.</li> <li>❖ Renouveler l'autorisation de conduite.</li> </ul>
Taille du groupe	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
Caractéristique du public concerné	Agents techniques portuaires
Prérequis	A compléter par vos soins
Formateur / intervenant	A proposer par vos soins
Programme détaillé de la formation (par jour de formation)	A définir par vos soins
Méthode pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
Matériel pédagogique	A définir par vos soins
Indicateurs de réussite	A compléter par vos soins
Evaluation à froid	A proposer par vos soins
Lieu	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
Dates	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
Durée envisagée	7 heures
Coût estimatif	20 euros HT/ heure et stagiaires
Précisions supplémentaires	Néant

Axe/thématique	Formations techniques
N° de lot	13
Titre pressenti de la formation	Formation Menuiserie marine
Contexte	Cette formation est proposée pour la première fois au sein du réseau des ports de plaisance de l'UVPO.
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Connaissance des machines.</li> <li>❖ Pose, réparation et rénovation des pontons.</li> </ul>
Taille du groupe	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
Caractéristique du public concerné	Agents techniques portuaires
Prérequis	A compléter par vos soins
Formateur / intervenant	A proposer par vos soins
Programme détaillé de la formation (par jour de formation)	A définir par vos soins
Méthode pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
Matériel pédagogique	A définir par vos soins
Indicateurs de réussite	A compléter par vos soins
Evaluation à froid	A proposer par vos soins
Lieu	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
Dates	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
Durée envisagée	7 heures
Coût estimatif	20 euros HT/ heure et stagiaires
Précisions supplémentaires	Néant

Axe/thématique	Formations techniques
N° de lot	14
Titre pressenti de la formation	Formation Perfectionnement au remorquage
Contexte	Cette formation est proposée pour la première fois au sein du réseau des ports de plaisance de l'UVPO.
Objectifs de la formation	❖ Se perfectionner dans les techniques du remorquage
Taille du groupe	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
Caractéristique du public concerné	Agents techniques portuaires
Prérequis	A compléter par vos soins
Formateur / intervenant	A proposer par vos soins
Programme détaillé de la formation (par jour de formation)	A définir par vos soins
Méthode pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
Matériel pédagogique	A définir par vos soins
Indicateurs de réussite	A compléter par vos soins
Evaluation à froid	A proposer par vos soins
Lieu	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
Dates	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
Durée envisagée	7 heures
Coût estimatif	15 euros HT/ heure et stagiaires
Précisions supplémentaires	Néant



Axe/thématique	Formations techniques
N° de lot	15
Titre pressenti de la formation	Formation Perfectionnement Chaudronnerie
Contexte	Cette formation est proposée pour la première fois au sein du réseau des ports de plaisance de l'UVPO.
Objectifs de la formation	❖ La réparation des engins portuaires et maritimes via la technique de chaudronnerie.
Taille du groupe	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
Caractéristique du public concerné	Agents techniques portuaires
Prérequis	A compléter par vos soins
Formateur / intervenant	A proposer par vos soins
Programme détaillé de la formation (par jour de formation)	A définir par vos soins
Méthode pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
Matériel pédagogique	A définir par vos soins
Indicateurs de réussite	A compléter par vos soins
Evaluation à froid	A proposer par vos soins
Lieu	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
Dates	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
Durée envisagée	14 heures
Coût estimatif	20 euros HT/ heure et stagiaires
Précisions supplémentaires	Néant

Axe/thématique	Formations techniques
N° de lot	16
Titre pressenti de la formation	Habilitation électrique BS/BE manœuvre- opérations simples et manœuvre
Contexte	Cette formation est proposée pour la quatrième année consécutive par l'UVPO. Elle concerne certaines obligations réglementaires et en matière de sécurité des agents portuaires.
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réaliser en sécurité des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique dans un environnement présentant des risques électriques.</li> <li>❖ Obtenir l'habilitation.</li> </ul>
Taille du groupe	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
Caractéristique du public concerné	Agents techniques portuaires
Prérequis	A compléter par vos soins
Formateur / intervenant	A proposer par vos soins
Programme détaillé de la formation (par jour de formation)	A définir par vos soins
Méthode pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
Matériel pédagogique	A définir par vos soins
Indicateurs de réussite	A compléter par vos soins
Evaluation à froid	A proposer par vos soins
Lieu	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
Dates	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
Durée envisagée	14 heures
Coût estimatif	20 euros HT/ heure et stagiaires
Précisions supplémentaires	Néant

Axe/thématique	Formations techniques
N° de lot	17
Titre pressenti de la formation	Habilitation électrique BS/BE manœuvre- opérations simples et manœuvre- Recyclage
Contexte	Cette formation est proposée pour la quatrième année consécutive par l'UVPO. Elle concerne certaines obligations réglementaires et en matière de sécurité des agents portuaires.
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réaliser en sécurité des opérations simples et des manœuvres d'ordre électrique dans un environnement présentant des risques électriques.</li> <li>❖ Renouveler l'habilitation.</li> </ul>
Taille du groupe	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
Caractéristique du public concerné	Agents techniques portuaires
Prérequis	A compléter par vos soins
Formateur / intervenant	A proposer par vos soins
Programme détaillé de la formation (par jour de formation)	A définir par vos soins
Méthode pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
Matériel pédagogique	A définir par vos soins
Indicateurs de réussite	A compléter par vos soins
Evaluation à froid	A proposer par vos soins
Lieu	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
Dates	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
Durée envisagée	10,5 heures
Coût estimatif	20 euros HT/ heure et stagiaires
Précisions supplémentaires	Néant

Axe/thématique	Formations techniques
N° de lot	18
Titre pressenti de la formation	Habilitation électrique BR/BC/B1/B2 (chargé d'intervention, chargé de consignation, exécutant, chargé de travaux)
Contexte	Cette formation est proposée pour la quatrième année consécutive par l'UVPO. Elle concerne certaines obligations réglementaires et en matière de sécurité des agents portuaires.
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réaliser travaux, interventions, manœuvres, essais et mesures sur des installations électriques en toute sécurité.</li> <li>❖ Maîtriser les dangers du courant électrique.</li> <li>❖ Obtenir l'habilitation électrique.</li> </ul>
Taille du groupe	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
Caractéristique du public concerné	Agents techniques portuaires
Prérequis	A compléter par vos soins
Formateur / intervenant	A proposer par vos soins
Programme détaillé de la formation (par jour de formation)	A définir par vos soins
Méthode pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
Matériel pédagogique	A définir par vos soins
Indicateurs de réussite	A compléter par vos soins
Evaluation à froid	A proposer par vos soins.
Lieu	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation, choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
Dates	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
Durée envisagée	21 heures
Coût estimatif	20 euros HT/ heure et stagiaires
Précisions supplémentaires	Néant

Axe/thématique	Formations techniques
N° de lot	19
Titre pressenti de la formation	<b>Habilitation électrique BR/BC/B1/B2 (chargé d'intervention, chargé de consignation, exécutant, chargé de travaux)- Recyclage</b>
Contexte	Cette formation est proposée pour la quatrième année consécutive par l'UVPO. Elle concerne certaines obligations réglementaires et en matière de sécurité des agents portuaires.
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réaliser travaux, interventions, manœuvres, essais et mesures sur des installations électriques en toute sécurité.</li> <li>❖ Maîtriser les dangers du courant électrique.</li> <li>❖ Renouveler l'habilitation.</li> </ul>
Taille du groupe	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
Caractéristique du public concerné	Agents techniques portuaires
Prérequis	A compléter par vos soins
Formateur / intervenant	A proposer par vos soins
Programme détaillé de la formation (par jour de formation)	A définir par vos soins
Méthode pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
Matériel pédagogique	A définir par vos soins
Indicateurs de réussite	A compléter par vos soins
Evaluation à froid	A proposer par vos soins
Lieu	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation, choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
Dates	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
Durée envisagée	10,5 heures
Coût estimatif	20 euros HT/ heure et stagiaires
Précisions supplémentaires	Néant

Axe/thématique	Formations techniques
N° de lot	20
Titre pressenti de la formation	Habilitation électrique H2-B2-HC-BC-BR
<b>Contexte</b>	Cette formation est proposée pour la première fois par l'UVPO. Elle concerne certaines obligations réglementaires et en matière de sécurité des agents des organismes de tourisme.
<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réaliser travaux, interventions, manœuvres, essais et mesures sur des installations électriques en toute sécurité.</li> <li>❖ Maîtriser les dangers du courant électrique.</li> <li>❖ Maîtriser la haute tension</li> <li>❖ Obtenir l'habilitation électrique.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Agents techniques portuaires
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins.
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation, choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	28 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Néant

Axe/thématique	Formations techniques
N° de lot	21
Titre pressenti de la formation	Habilitation électrique H2-B2-HC-BC-BR - Recyclage -
Contexte	Cette formation est proposée pour la première fois par l'UVPO. Elle concerne certaines obligations réglementaires et en matière de sécurité des agents des organismes de tourisme.
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Réaliser travaux, interventions, manœuvres, essais et mesures sur des installations électriques en toute sécurité.</li> <li>❖ Maîtriser les dangers du courant électrique.</li> <li>❖ Maîtriser la haute tension</li> <li>❖ Obtenir l'habilitation électrique.</li> </ul>
Taille du groupe	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
Caractéristique du public concerné	Agents techniques portuaires
Prérequis	A compléter par vos soins
Formateur / intervenant	A proposer par vos soins
Programme détaillé de la formation (par jour de formation)	A définir par vos soins
Méthode pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
Matériel pédagogique	A définir par vos soins
Indicateurs de réussite	A compléter par vos soins
Evaluation à froid	A proposer par vos soins
Lieu	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation, choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
Dates	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
Durée envisagée	14 heures
Coût estimatif	20 euros HT/ heure et stagiaires
Précisions supplémentaires	Néant

Axe/thématique	Formations techniques
N° de lot	22
Titre pressenti de la formation	Navigation et savoir marin, manœuvres à moteur et à voiles
Contexte	Cette formation sera proposée pour la quatrième année consécutive.
Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Prendre en charge une embarcation.</li> <li>❖ Mettre en place un amarrage.</li> <li>❖ Etablir et affaler les voiles.</li> <li>❖ Mettre en place des réglages cohérents aux différentes allures.</li> <li>❖ Maîtriser le vocabulaire spécifique à la compréhension et la communication de l'équipage.</li> </ul>
Taille du groupe	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
Caractéristique du public concerné	Agents techniques portuaires
Prérequis	A compléter par vos soins
Formateur / intervenant	A proposer par vos soins
Programme détaillé de la formation (par jour de formation)	A définir par vos soins
Méthode pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
Matériel pédagogique	A définir par vos soins
Indicateurs de réussite	A compléter par vos soins
Evaluation à froid	A proposer par vos soins
Lieu	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation se positionneront de préférence sur un port ou encore un centre de formation nautique.
Dates	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
Durée envisagée	28 heures
Coût estimatif	20 euros HT/ heure et stagiaires
Précisions supplémentaires	Néant



<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations liées au management, qualité de l'accueil et marketing</b>
<b>N° de lot</b>	<b>23</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Gestion et management des équipes de saisonniers</b>
<b>Contexte</b>	Cette formation sera proposée pour la quatrième année. Elle doit répondre à la forte saisonnalité du secteur touristique en région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée dans une optique de continuité de la qualité d'accueil des visiteurs, plaisanciers ou touristes de la région.
<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les fondamentaux du management opérationnel.</li> <li>❖ Identifier la réglementation du travail saisonnier.</li> <li>❖ Planifier le travail des salariés saisonniers.</li> <li>❖ Préparer et appliquer un processus d'accueil et d'intégration des salariés saisonniers.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Managers, encadrants d'équipes saisonnières, dans le secteur des ports de plaisance et des organismes locaux de tourisme.
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	14 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Néant

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations liées au management, qualité de l'accueil et marketing</b>
<b>N° de lot</b>	<b>24</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Accueil dans les ports de plaisance et sur les pontons</b>
<b>Contexte</b>	Cette formation doit répondre aux enjeux spécifiques de l'accueil maritime dans les ports de plaisance
<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Identifier les enjeux de l'accueil dans les ports de plaisance pour l'économie touristique.</li> <li>❖ Appréhender les approches des techniques d'accueil.</li> <li>❖ Faire monter en compétences les personnels sur l'accueil, les postures de service et la commercialisation.</li> <li>❖ Réussir l'accueil téléphonique, mail.</li> <li>❖ Maîtriser les différentes étapes de l'accueil des escales.</li> <li>❖ Présenter les services du port, être ambassadeur du territoire.</li> <li>❖ Développer l'esprit « réseau » dans la démarche accueil afin de garantir un esprit « solution » pour les clients des ports.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Managers, encadrants d'équipes saisonnières, dans le secteur des ports de plaisance et des organismes locaux de tourisme.
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage.</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	14 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Néant

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations liées au management, qualité de l'accueil et marketing</b>
<b>N° de lot</b>	<b>25</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Assurer le pilotage et le suivi des entretiens professionnels</b>
<b>Contexte</b>	Cette formation est issue d'une demande forte des managers des ports de plaisance, identifiée lors du diagnostic GPEC/ RH réalisé en 2015 auprès des membres de l'UVPO avec le concours du bureau d'études ORHA et du dispositif Antic'PME. En effet, les responsables des ports de plaisance ont besoin d'un meilleur outillage et d'un accompagnement solide afin de répondre à leurs engagements en matière de responsabilité sociale, de qualité et de respect de leurs obligations en matière de droit social.
<b>Objectifs de la formation</b>	Permettre à toute personne en charge des entretiens professionnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ D'intégrer les évolutions légales suite à la loi de mars 2014 sur la formation professionnelle (principes généraux de fond et de forme).</li> <li>❖ De comprendre les spécificités et les enjeux de l'entretien professionnel.</li> <li>❖ De maîtriser l'organisation et la conduite opérationnelle des entretiens en les préparant en cohérence avec la stratégie de l'entreprise, la politique des ressources humaines et les objectifs de sécurisation des parcours professionnels.</li> <li>❖ D'améliorer ses techniques d'entretien : écoute, questionnement, posture ...</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Cadres, managers, référents RH appelés à réaliser ces entretiens ou à impulser la démarche au sein de leurs entreprises, orientés ou non vers une gestion des compétences transversale.
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage.</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation, choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	14 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Cette formation doit être pratique, sous forme d'atelier, comprenant de forts temps d'échanges et de partage de pratiques entre les participants.

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations liées au management, qualité de l'accueil et marketing</b>
<b>N° de lot</b>	<b>26</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Initier une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et compétences</b>
<b>Contexte</b>	Cette formation est issue d'une demande forte des managers des ports de plaisance, identifiée lors du diagnostic GPEC/ RH réalisé en 2015 auprès des membres de l'UVPO avec le concours du bureau d'études ORHA et du dispositif Antic'PME. En effet, les responsables des ports de plaisance s'inscrivent collectivement dans de nouvelles stratégies de développement, notamment orientées vers une diversification de leurs activités, une évolution des clientèles et des modèles économiques, plus en lien avec le territoire, en cohérence avec les politiques régionales et le modèle Odyssea. De plus, le vieillissement de certaines catégories de salariés est à anticiper, notamment sur des postes particulièrement polyvalents ou nécessitant une grande expérience.
<b>Objectifs de la formation</b>	Permettre à toute personne en charge des entretiens professionnels : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Conduire une dynamique de GPEC partagée avec les professionnels de terrain.</li> <li>❖ Anticiper pour la structure les risques de rupture liés aux départs planifiés (retraite...) ou non planifiés.</li> <li>❖ Transmettre les concepts, méthodes et outils proches de la réalité du travail et accessibles à l'ensemble du personnel.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Cadres, managers, référents RH appelés à réaliser ces entretiens ou à impulser la démarche au sein de leurs entreprises, orientés ou non vers une gestion des compétences transversale.
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	14 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Cette formation doit être pratique, sous forme d'atelier, comprenant de forts temps d'échanges et de partage de pratiques entre les participants.

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations liées au contexte réglementaire et à la gestion environnementale portuaire</b>
<b>N° de lot</b>	<b>27</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Gestion environnementale portuaire dans l'objectif d'atteindre la certification Ports Propres</b>
<b>Contexte</b>	L'UVPO, à l'instar des autres unions et de la FFPP, porte la démarche de certification CWA des Ports Propres, reconnue au niveau européen. L'objectif de l'association est d'étendre le nombre de ports de plaisance engagés dans cette démarche et les ports certifiés sur le territoire, afin de garantir une démarche continue de gestion environnementale portuaire et la qualité du milieu marin.
<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Participer activement à la Gestion Environnementale Portuaire en étant sensibilisé aux politiques d'environnement et de réduction des nuisances.</li> <li>❖ Distinguer les différentes démarches de labellisations, certifications environnementales (ISO, Pavillon Bleu, etc.).</li> <li>❖ Identifier les bons gestes pour la maintenance et l'exploitation des installations.</li> <li>❖ Communiquer et informer les usagers.</li> <li>❖ Appréhender la démarche de certification.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Salariés du secteur ports de plaisance, Maître de port, Secrétaire Général, Directeur, Services administratifs, responsables qualité et/ ou environnement
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et effectueront la recherche de la salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	21 heures
<b>Coût estimatif</b>	46 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Cette formation doit être pratique, sous forme d'atelier, comprenant de forts temps de partage de pratiques entre les participants, d'exemples illustrant la démarche et de séquences d'échanges sur les stades d'avancement des dossiers des différents participants.

Axe/thématique	Formations liées au contexte réglementaire et à la gestion environnementale portuaire
N° de lot	28
Titre pressenti de la formation	Gérer une déchetterie portuaire
<b>Contexte</b>	Dans la continuité de leurs engagements en matière de gestion environnementale portuaire, les ports de plaisance sont très souvent en charge de la gestion d'une déchetterie portuaire susceptible d'accueillir des déchets ménagers, mais aussi des déchets spécifiques (huiles de vidanges, peintures, batteries, fusées...). Dans ce cadre, il est nécessaire que la gestion de ces lieux de stockage réponde à la réglementation en vigueur et aux préconisations Ports Propres.
<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les obligations des gestionnaires des ports de plaisance : plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison dans les ports maritimes.</li> <li>❖ Connaître le fonctionnement d'une déchetterie portuaire.</li> <li>❖ Connaître la réglementation s'appliquant au stockage et traitement des déchets.</li> <li>❖ Maîtriser les règles de fonctionnement et de stockage des déchets.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Salariés du secteur ports de plaisance, Maître de port, agents techniques portuaires, responsables qualité et/ ou environnement
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et choisiront d'un lieu de formation sur site portuaire comprenant une déchetterie adaptée.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	21 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Cette formation doit être pratique, comprenant de forts temps de partage de pratiques entre les participants, et de séquences d'échanges.

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations bureautique et logiciels de gestion</b>
<b>N° de lot</b>	<b>29</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Word perfectionnement</b>
<b>Contexte</b>	Néant
<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Produire rapidement des documents longs et structurés en exploitant des automatismes.</li> <li>❖ Acquérir des règles de base de mise en page et typographie pour produire des documents professionnels de qualité.</li> <li>❖ S'organiser pour être efficace, gagner du temps.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Salariés du secteur ports de plaisance et des organismes locaux de tourisme souhaitant monter en compétences sur certaines fonctionnalités Word
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et conviendront d'un site ou salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	7 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Il est essentiel pour cette formation que l'organisme dispose de plusieurs centres de formation permettant la décentralisation des modules

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations bureautique et logiciels de gestion</b>
<b>N° de lot</b>	<b>30</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Excel initial</b>
<b>Contexte</b>	Néant
<b>Objectifs de la formation</b>	❖ Savoir concevoir et présenter une feuille de calcul.
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Salariés du secteur ports de plaisance et des organismes locaux de tourisme
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et conviendront d'un site ou salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	7 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Il est essentiel pour cette formation que l'organisme dispose de plusieurs centres de formation permettant la décentralisation des modules



<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations bureautique et logiciels de gestion</b>
<b>N° de lot</b>	<b>31</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Excel perfectionnement</b>
<b>Contexte</b>	Néant
<b>Objectifs de la formation</b>	Savoir utiliser : <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Les dates et statistiques</li> <li>❖ Les expressions conditionnelles</li> <li>❖ Les classeurs multi-feuilles</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Salariés du secteur ports de plaisance et des organismes locaux de tourisme
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et conviendront d'un site ou salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	7 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Il est essentiel pour cette formation que l'organisme dispose de plusieurs centres de formation permettant la décentralisation des modules

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations bureautique et logiciels de gestion</b>
<b>N° de lot</b>	<b>32</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Powerpoint Initial</b>
<b>Contexte</b>	Néant
<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Apprendre les bases du logiciel.</li> <li>❖ Savoir établir une belle présentation pour une diffusion sur écran.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Salariés du secteur ports de plaisance et des organismes locaux de tourisme
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et conviendront d'un site ou salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	7 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Il est essentiel pour cette formation que l'organisme dispose de plusieurs centres de formation permettant la décentralisation des modules

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations bureautique et logiciels de gestion</b>
<b>N° de lot</b>	<b>33</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Powerpoint Perfectionnement</b>
<b>Contexte</b>	Néant
<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Définir des options et paramètres pour améliorer sa productivité.</li> <li>❖ Appliquer plusieurs types de masques sur la présentation.</li> <li>❖ Enrichir la présentation avec des objets multimédias, smartArt et images.</li> <li>❖ Créer plusieurs animations sur des objets et les orchestrer entre elles.</li> <li>❖ Diffuser votre présentation en plusieurs formats.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Salariés du secteur ports de plaisance et des organismes locaux de tourisme
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et conviendront d'un site ou salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	7 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Il est essentiel pour cette formation que l'organisme dispose de plusieurs centres de formation permettant la décentralisation des modules

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations bureautique et logiciels de gestion</b>
<b>N° de lot</b>	<b>34</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Alizée module de gestion 2018 et dispositif Pass'Découvertes</b>
<b>Contexte</b>	Néant
<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Mise à jour du logiciel dans sa version 2018 (nouvelle ergonomie, fonctionnalités).</li> <li>❖ Enregistrement des escales dans le cadre du Pass'Découvertes 2018.</li> <li>❖ Exploitation des informations escale dans le cadre du Pass'Découvertes.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Salariés du secteur ports de plaisance, agents d'accueil et administratifs
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et conviendront d'un site ou salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi.
<b>Durée envisagée</b>	7 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Néant

<b>Axe/thématique</b>	<b>Formations bureautique et logiciels de gestion</b>
<b>N° de lot</b>	<b>35</b>
<b>Titre pressenti de la formation</b>	<b>Alizée portail client et lancement d'enquêtes en ligne/ traitement statistique</b>
<b>Contexte</b>	Néant.
<b>Objectifs de la formation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Présentation des dernières fonctionnalités du portail client.</li> <li>❖ Saisie d'un questionnaire.</li> <li>❖ Traitement des statistiques.</li> </ul>
<b>Taille du groupe</b>	1 groupe composé de 6 à 12 personnes
<b>Caractéristique du public concerné</b>	Salariés du secteur ports de plaisance, agents d'accueil et administratifs
<b>Prérequis</b>	A compléter par vos soins
<b>Formateur / intervenant</b>	A proposer par vos soins
<b>Programme détaillé de la formation (par jour de formation)</b>	A définir par vos soins
<b>Méthode pédagogique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ A définir par vos soins</li> <li>✓ La formation doit laisser une part importante à des mises en situation pratiques des participants. Le contenu doit impérativement être lié au métier et au contexte des ports de plaisance</li> <li>✓ Un questionnaire permettant d'analyser précisément les besoins des participants pourra être envoyé en amont de la formation afin d'affiner son contenu</li> <li>✓ Un support pédagogique récapitulatif sera donné à chaque participant à la fin du stage</li> </ul>
<b>Matériel pédagogique</b>	A définir par vos soins
<b>Indicateurs de réussite</b>	A compléter par vos soins
<b>Evaluation à froid</b>	A proposer par vos soins
<b>Lieu</b>	<b>En fonction de la provenance de la majorité des inscrits</b> L'UVPO et l'organisme de formation choisiront un lieu central par rapport à l'origine géographique des participants et conviendront d'un site ou salle de formation.
<b>Dates</b>	A proposer par vos soins de préférence de février à mai, puis de septembre à tout début décembre 2018 A exclure : les vacances scolaires. Jour à éviter : le mercredi
<b>Durée envisagée</b>	7 heures
<b>Coût estimatif</b>	20 euros HT/ heure et stagiaires
<b>Précisions supplémentaires</b>	Néant